

**ins de participation :** Voir le règlement de con-  
**res d'attribution :** Offre économiquement la  
 mtageuse appréciée en fonction des critères  
 ci-dessous par ordre de priorité décroissante :  
 - technique  
 - mis en oeuvre pour assurer un service continu  
 qualité

**ures :**  
**procédure :** Procédure adaptée en application  
 de 28 du Code des marchés publics.  
**ition de délai :**  
**ite de réception des offres :** Le 7 mai 2004  
 ures.

**is renseignements :**  
 **: auprès de laquelle des renseignements  
 administratif et technique peuvent être ob-  
 La même qu'au point 1 et auprès du Cabinet  
 Conseil Public, 2 rue Georges-Rosset, 51530  
 artin-d'Abois, Tél. : 03 26 51 07 08, Fax :  
 26 51 07 10, E-mail :  
 conseilpublic@wanadoo.fr.  
**d'envoi à publication :** Date d'envoi du présent  
 publication : le 9 avril 2004.**

UBE

AO-0416-0011

## Services de transports réguliers bains

**tiques :** un prestataire unique ou un groupement d'en-  
 diciaires, délai 5 ans non renouvelable, à compter du  
 bre 2004.  
**ernés :** Lot 1 : garanties de recettes assurées par les  
 Lot 2 : garanties de recettes assurées par le Conseil  
 l'Aube.  
**uvrage :** Conseil Général de l'Aube, 10000 Troyes.  
**appel d'offres ouvert, date limite 4/06/2004 à 16 h.**  
 sur demande écrite, auprès du Service des Marchés  
 52 30).  
**ervice des Transports Départementaux (03 25 42 49 71).**

AO-0416-0392

## Exploitation d'installation de rge, climatisation et production d'ECS vers bâtiments communaux

**rtiques :** possibilité de variantes, délai 5 ans, du  
 1 au 30/06/2009, titulaire unique ou groupement solidaire

**ernés :** Lot 1 : groupes scolaires, Lot 2 : autres établis-  
 scolaires, Lot 3 : établissements administratifs et sociaux,  
 sissements culturels, Lot 5 : établissements sportifs et de  
 6 : installations individuelles chauffage et eau chaude sa-  
 /fioul.

**uvrage :** mairie de 10026 Troyes Cedex.  
**appel d'offres ouvert, date limite 1/06/2004 à 17 h.**  
 : auprès de la Direction Commande Publique  
 34 45).

**irection Commande Publique (03 25 42 33 33, poste :  
 Direction des Services Techniques Municipaux (M San-  
 25 42 33 33, poste : 29 35).**

AUDE

ures AO-0416-2435

## LA REDORTE

### Niveleuse neuve 2 roues motrices IS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**ification de l'organisme qui passe le mar-  
 tablissement public territorial**

**et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
 it Intercommunal de Cylindrage, Le Claux de  
 Mr Beteille René, Le Claux de l'église, 11700,  
 rte, Téléphone : 04 68 91 42 83, Télécopieur :  
 91.64.58

**jet du marché : Acquisition d'une niveleuse  
 2 roues motrices**

**ie de marché de fournitures :** Achat  
 u de livraison : 11700 La Redorte

**itions de participation :**

**gnements concernant la situation propre de l'en-  
 eur, du fournisseur ou du prestataire de services  
 ignements et formalités nécessaires pour l'éva-  
 de la capacité économique, financière et techni-  
 nimale requise en vue de la sélection des candi-  
 (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52  
 des marchés publics)**

**rtères de sélection des candidatures :**  
 ur technique

Le prix  
 Le délai de livraison  
**9.2 : Situation juridique - références requises :** Se-  
 lon articles 45 - 46  
**9.3 Capacité économique et financière - références  
 requises :** Justifications des capacités financières et  
 économiques de l'entreprise  
**11 Critères d'attribution :**  
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée  
 en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre  
 de priorité décroissante)  
 1 Qualité technique  
 2 Prix  
 3 Délai de livraison  
**12 Procédure :**  
 Type de procédure :  
 Procédure adaptée  
**16 Conditions de délai :**  
**16.2 Date limite de réception des offres :**  
 04/05/2004 à 16 h 00  
**Annexe I - Adresses complémentaires :**  
**18 Date d'envoi du présent avis à la publication :**  
 7 Avril 2004  
**19 ou 20 ou 21 Adresse auprès de laquelle des ren-  
 seignements peuvent être obtenus :**  
 d'ordre administratif et technique  
 d'ordre administratif  
 d'ordre technique  
 SIC de la Redorte, Mr Fabre Alain, Le Claux de l'Eglise,  
 11700 La Redorte, Téléphone : 04 68 91 42 83, Télé-  
 copieur : 04 68 91 64 58, Adresse de courrier électro-  
 nique (courriel) : sicedelaredorte@wanadoo.fr  
**23 Adresse à laquelle les offres/candidatures/de-  
 mandes de participation doivent être envoyées :**  
 SIC, Mr le Président, Le Claux de l'Eglise, 11700 La Re-  
 dorte, Téléphone : 04 68 91 42 83, Télécopieur :  
 04 68 91 64 58  
**18 Date d'envoi du présent avis à la publication :**  
 (mois en toutes lettres) 7 Avril 2004

## 13 BOUCHES-DU-RHONE

Services AO-0416-0517

### COMMUNAUTE URBAINE



### Gestion déléguée du service public d'un ensemble de traitement des déchets AVIS DE PUBLICITE 2004/042

**Nom et adresse officiels de la personne publique :**  
 Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Mar-  
 seille Provence Métropole, les Docks, Atrium 10.7,  
 B.P. 48014, 13567 Marseille cedex 02, Tel.  
 04 91 99 99 00, Fax 04 91 99 71 96, courrier électro-  
 nique : jean-francois.tourel@marseille-provence.com

**Lieu d'exécution :** les ouvrages seront construits sur un  
 terrain au lieu dit Caban sud situé dans la zone indus-  
 trialo-portuaire de Fos-sur-Mer (département des Bou-  
 ches-du-Rhône, France) appartenant au Port autonome  
 de Marseille et donné à bail à la CUMPM dans le cadre  
 d'un bail à construction. La CUMPM cédera au déléga-  
 taire les droits (notamment les droits réels) et obligato-  
 res résultant du bail. Le contrat de cession sera notifié  
 au PAM.

**Objet du contrat : Délégation de service public d'une  
 durée comprise entre 20 et 23 ans, portant sur la  
 conception, le financement, la réalisation et l'ex-  
 ploitation d'un ensemble de traitement des déchets  
 comprenant en particulier une unité de traitement ther-  
 mique avec valorisation énergétique d'une capacité no-  
 minale de 300 000 tonnes/ans.**

**Caractéristiques principales de la délégation :** délé-  
 gation globale d'une durée envisagée comprise entre  
 20 et 23 ans, comprenant :

Etudes : études nécessaires à la réalisation des instal-  
 lations (impact, permis de construire, autorisation d'ex-  
 ploiter...),  
 Travaux : le délégataire réalisera et financera en maîtrise  
 d'ouvrage et à ses frais exclusifs, les travaux suivants :

- Une unité de traitement des déchets ménagers avec  
 valorisation énergétique d'une capacité nominale de  
 300 000 t/an,
- Les voies d'accès et équipements permettant un ac-  
 cueil multimodal des déchets sur le site (rail, route, mer),
- Une unité de stockage et de maturation des mâchefers,

- Une unité de stockage voire de stabilisation des Ré-  
 fiom,
- Une unité de traitement des effluents liquides issus de  
 ces activités,
- En option :  
 - Une unité de séparation mécanique et de traitement  
 biologique (méthanisation / compostage) de la fraction  
 fermentescible des déchets ménagers et autres élé-  
 ments organiques,  
 - Un centre de tri des déchets issus de la collecte sé-  
 lective, voir non-sélective, destiné à extraire la part res-  
 tuelle recyclable,  
 - Une unité de réception et valorisation des boues issues  
 de l'épuration des eaux usées urbaines,  
 - Des aires de compostage destinées au traitement bio-  
 logique de la fraction fermentescible des ordures ména-  
 gères, des boues d'épuration et des déchets verts,  
 - Une unité de mise en balle et de confinement des dé-  
 chets ménagers pour pallier les arrêts techniques,  
 En tranche conditionnelle : une unité de traitement par  
 valorisation énergétique supplémentaire d'une capacité  
 nominale de 150 000 t/an, pour prendre en compte un  
 éventuel élargissement du périmètre de collecte des dé-  
 chets ménagers, et assurer la fonction secours en cas  
 d'arrêt technique de l'unité principale,  
**Financement :** le délégataire financera les équipements  
 ce qui comprendra notamment :  
 - Remboursement des emprunts ou des loyers de cré-  
 dit-bail ;  
 - Apports en fonds propres ;  
 - Recherche et mobilisation des subventions ;  
**Exploitation :** le délégataire gèrera le service public dont  
 les installations ci-dessus décrites sont le support. L'ex-  
 ploitation comprend :  
 - Exploitation des installations de traitement des déchets  
 ménagers et assimilés ;  
 - Commercialisation des produits de la valorisation (va-  
 lorisaton électrique et thermique, mâchefers, ferreux et  
 non-ferreux, composts le cas échéant) ;  
 - Evacuation des Réfiom vers un centre d'enfouissement  
 technique de classe 1 ou vers toute filière de valorisation  
 autorisée ;  
 - Gros entretien et renouvellement des matériels et équi-  
 pements ;  
 - Modernisation et la mise en conformité des installa-  
 tions ;  
 - Paiement des loyers et redevances contractuelles (mise  
 à disposition du terrain, contrôle) ;  
 La CUMPM se réserve la possibilité d'exiger la création  
 d'une société dédiée à l'exploitation, qui devra dans ce  
 cas être constituée dès la signature du contrat de dé-  
 légation de service public et avoir son siège social dans  
 le périmètre de la CUMPM ;  
 La quantité prévisionnelle estimée de déchets ménagers  
 et assimilés à prendre en charge est de 300 000 tonnes  
 par an (hors options et tranche conditionnelle).  
**Classification CPV : 45.25.23.00-1, Y009-6,  
 90.12.13.00-4, 90.12.13.30-3.**  
**Autre nomenclature pertinente (Nace) : 500.1  
 et 501.3.**  
**Renseignements concernant la situation propre des  
 candidats :** pour faciliter les démarches administratives  
 des candidats, des formulaires normalisés à remplir (par  
 exemple pour la France, DC4, DC5 et DC7) et regroupant  
 certains renseignements énumérés ci-dessous sont  
 disponibles sur le site : <http://www.cerfa.gouv.fr> (Com-  
 position du dossier de candidature).  
 a) Une lettre de candidature signée par une personne  
 habilitée à engager le candidat, et en cas de groupement  
 les coordonnées de chacun des membres du groupe-  
 ment, le nom du mandataire, le caractère conjoint ou  
 solidaire du groupement, l'habilitation éventuelle du  
 mandataire à signer la candidature du groupement ;  
 b) Un extrait Kbis datant de moins de trois mois ;  
 c) Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle  
 envers ses obligations fiscales et sociales (justificatifs  
 prévus par l'article 8 du décret numéro 97-638 du  
 31 mai 1997) ;  
 d) L'attestation sur l'honneur certifiant que le candidat  
 n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années,  
 d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du  
 casier judiciaire pour les infractions visées aux articles  
 L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du  
 Code du travail ;  
 e) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie  
 du ou des jugements prononcés à cet effet ;  
 f) Une présentation détaillée de l'activité du candidat ;  
 g) En cas d'appartenance à un groupe, le candidat devra  
 présenter un organigramme actualisé du groupe, indi-  
 quer la liste et le nom des sociétés composant ce



groupe, ainsi que le pourcentage de participation dévolu à chacune d'elles,

1) Rapport général et spécial du commissaire aux comptes dans sa version complète pour les trois derniers exercices,

2) Bilan, compte de résultat et annexes comptables 1 à 5 des trois derniers exercices connus,

3) En cas de candidature en groupement, les pièces énumérées ci-dessus dans les paragraphes b à i devront être produites par chacun des membres du groupement.

### Renseignements complémentaires :

Il appartient aux candidats de produire tout élément permettant d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières et leur aptitude à assurer la continuité du service public.

Les candidats pourront notamment produire des références dans les activités (construction et exploitation) faisant l'objet de la présente consultation - Incinération des déchets ménagers et assimilés (en indiquant le tonnage annuel) et valorisation énergétique des déchets sous forme électrique et/ou thermique (cogénération),

ils pourront produire à l'appui, des certificats de capacités dans les domaines objets de la consultation délivrés par des maîtres d'ouvrage pour des ouvrages de nature et d'importance équivalente, datant de moins de trois mois (accompagnés des justificatifs certifiés conformes) ou toute autre référence équivalente.

En cas de candidature en groupement, les candidats devront indiquer la répartition des missions de la délégation entre les membres du groupement.

Les candidats pourront faire état des capacités et des références d'autres sociétés du groupe auxquelles ils appartiennent ou encore de sous-traitant(s). Dans ce cas, ils devront établir qu'ils disposent effectivement de ces moyens d'exécution pour les besoins de la délégation et indiquer pour quelle(s) mission(s) de la délégation ils auront recours aux services de ce(s) tiers.

### Critères d'attribution :

Sélection des candidats : les garanties professionnelles et financières des candidats et leur aptitude à assurer la continuité du service public.

Jugement des offres : les critères de jugement des offres seront indiqués dans le règlement de consultation.

**Date limite de réception des candidatures : le mardi 1er juin 2004 à 16 heures 30.**

**Modalités de remise des candidatures :** les candidatures rédigées en langue française seront adressées par écrit sous double enveloppe en envoi recommandé avec accusé de réception à : Monsieur le Président de la CUMPM, Direction des affaires juridiques, Les Docks, Atrium 10.7, B.P. 48014, 13567 Marseille cedex 02. L'enveloppe intérieure portera la mention "Offre de candidature pour la délégation de service public - Unité de valorisation énergétique - A n'ouvrir qu'en commission".

Les plis non conformes ou réceptionnés hors délais ne seront pas examinés. Les candidatures ne peuvent être adressées par voie électronique. L'autorité déléguée après avoir dressé la liste des candidats admis à présenter une offre, leur adressera un dossier définissant les caractéristiques des prestations à effectuer. La date de remise des offres y sera indiquée.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : le 6 avril 2004.**

Lieu d'exécution : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Lieu de livraison : Sans Objet

### V Caractéristiques principales :

Les prestations serviront à réaliser toutes les tâches de débroussaillage qui ne pourront pas être assurées avec les seuls moyens de la Communauté Urbaine ou qui auront un caractère ponctuel ou imprévisible. Les travaux de désherbage ou de débroussaillage sont réalisés avec des moyens divers soumis à l'agrément de l'agent communautaire responsable des travaux en fonction du résultat à obtenir sur le site

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Marché à bons de commande

Montant minimum annuel : 50 000 euros HT

Montant maximum annuel : 200 000 euros HT

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : Sans objet

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : Sans objet.

### VI. Lots :

Prestations divisées en lots : Non

### VII. Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée du Marché : un an renouvelable expressément chaque année sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans

### VIII. Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : (le cas échéant)

Retenue de garantie de 5 %

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur le Budget de la Communauté Urbaine. Une avance forfaitaire de 5 % sera versée conformément à l'article 87 du Code des Marchés Publics. Délai global de paiement : 45 jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Candidat unique ou groupement solidaire

### IX. Conditions de participation :

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements de formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics).

Critères de sélection des candidatures : Article 52 du Code des Marchés Publics

Situation juridique - références requises :

- lettre de candidature (ou la déclaration DC4 / DC5) indiquant le nom et les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les coordonnées de l'icandidat (nom, dénomination sociale, adresse complète et numéro d'inscription au registre du commerce des sociétés ou répertoire des métiers) et en cas de groupement les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement, si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des membres du groupement

- La liste des moyens matériels et humains du candidat

- Une déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir

- une attestation sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail,

- Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (ces obligations concernent les déclarations ou les paiements exigibles au 31 décembre 2003)

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

Capacité économique et financière - références requises : Sans Objet

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Une liste de références concernant l'exécution de prestations similaires au cours des trois dernières années

### X. Nombre de candidats :

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Sans Objet

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Sans Objet

### XI. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

1. Valeur technique

2. Prix des prestations

### XII. Procédures :

Type de procédure : Marché négocié

### XIII. Délai d'urgence et justification :

Sans Objet

### XIV. Avis pour douze mois (art. 40-VIII du code marchés publics) :

Sans Objet

### XV. Publications relatives à la même consulte (le cas échéant) :

Avis de pré-information au Joue relatif au même

ché : 2003/S 222 - 198965 du 18/11/2003

### XVI. Conditions de délai :

Date limite de réception des candidatures :

dredi 14 mai 2004 à 16 h 30

Procédure restreinte ou négociée :

Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter

offre aux candidats sélectionnés : Sans Objet

Délai minimum de validité des offres : 180 Jours

### XVII. Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par la pers

publique : 2004/034

### XVIII. Date d'envoi de présent avis de publica

Le 06 Avr. 2004

Fournitures

A0-0416-

MARSEILLE



## Fourniture de pièces détachées captives nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de véhicules spéciaux

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Personne responsable du marché : le Président représentant Les Docks, 10 Place de la Jo

Atrium 10.7, 13002 Marseille, Tél : 04 91 99 99 99

Fax : 04 91 99 99 01, courriel : marches@ma

providence.com

**Objet du marché :** Fourniture de pièces détachées captives nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de véhicules spéciaux de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Type de marché de fournitures :** achat

**Classification CPV :** objet principal : 34000001

### Caractéristiques principales :

La présente consultation a pour objet la fourniture de pièces détachées captives nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de véhicules spéciaux de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Refus de variantes

**Prestations divisées en lots :** oui. Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :** le règlement des factures sera effectué par le biais administratif dans le délai de 45 jours conformément à l'article 96 du Code des marchés publics. Le marché sera financé sur le budget de la Communauté Urbaine.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** entreprise unique ou groupement solidaire.

**Conditions de participation :**

Critères de sélection des candidatures : voir ci-dessous

Situation juridique - Références requises :

- Une lettre de candidature indiquant le nom et les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat que les coordonnées du candidat (nom, dénomination sociale, adresse complète et numéro d'inscription au registre du commerce, des sociétés ou au répertoire des métiers) et en cas de groupement les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement, si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des membres du groupement,

- Si le candidat est en redressement judiciaire, du ou des jugements prononcés à cet effet,

- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés publics,

Services

A0-0416-1432

COMMUNAUTÉ URBAINE



## Prestations accessoires de débroussaillage

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**I. Identification de l'organisme qui passe le marché :** Etablissement public territorial

**II. Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :** Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Les Docks - Atrium 10.7, 10 Place de la Jolette, 13002 Marseille, Téléphone : 04 91 99 99 00

### III. Objet du marché :

**Objet du marché :** Prestations accessoires de débroussaillage sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

**Type de marché de services :** 16

**Nomenclature :**

Classification CPV : 90310000-3

**IV Lieu d'exécution et de livraison :**